



Adhésion 2011

FRANCHE-COMTÉ
inter|active
inter|active

Adhésion 2011

Cher adhérent,

L'année 2010 a été pleine de projets, grâce à votre soutien nous avons pu concrétiser de nombreuses manifestations, de nouveaux partenaires, des projets d'envergure internationale...

FCI représente aujourd'hui la filière TIC auprès des collectivités locales et des donneurs d'ordres.

En 2011 nos nouvelles actions exclusivement réservées aux adhérents sont les suivantes :

- Promotion de la filière régionale
- Développement commercial
- Accompagnement à l'international
- Assistance juridique

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information. ...

Pour mener des actions en région ou connaître les avantages partenaires FCI, consultez le **guide animation** et le **guide des avantages partenaires** sur notre site web.

FRANCHE-COMTE INTERACTIVE

Tél : 03.81.90.51.73

Fax : 03.81.31.26.89

contact@fc-interactive.org

www.fc-interactive.org

Centre Numerica
Cours Leprince Ringuet
25200 Montbéliard

Bulletin d'adhésion 2011

- Raison sociale :
- Représenté par :
- Adresse :
- CP : / / / / / / / / ■ Ville :
- Tél. : / ■ Fax : /
- Mobile : / ■ Site Internet :
- Adresse e-mail :
- Code APE :
- Effectif : ■ Capital :

Je soussigné **Mlle, Mme, M**

Déclare adhérer à Franche-Comté Interactive pour une durée d'un an en qualité de :

Membres Adhérents

- CA -de 100.000 €.....150€ /an
- CA de 100.000 € à 200.000 €250€ /an
- CA de 200.000 € à 300.000 €.....350€ /an
- CA de 300.000 € à 400.000 €.....450 € /an
- CA de + de 400.000 €.....550 € /an

Membres Partenaires

- Partenaire Privilège.....600€/ an
- Partenaire Premium.....5000€/ an

Je certifie avoir pris connaissance des statuts de l'association et les accepter pleinement.

Paiement

- Par chèque bancaire ou postal
- Par virement bancaire

Date

Signature :

Cachet de l'entreprise :

* Prix Net TVA. Engagement d'adhésion pour une période d'au moins un an puis reconductible chaque mois. Après la date anniversaire, les demandes de désinscription seront traitées dans un délai d'un mois.